

# 3.7

## Autres décisions

---

---

## 3.7 AUTRES DÉCISIONS

### 3.7.1 Dispenses

#### Gestion de Placements Acuity

Une dispense a été accordée à Gestion de Placements Acuity de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières afin de lui permettre de donner des ordres d'achat et de vente dans le cadre de la fusion des fonds Acuity All Cap & Income Trust, Acuity Diversified Total Return Trust and Acuity Multi Cap Total Return Trust (les « Fonds cédants ») au fonds Acuity Growth & Income Trust (le « fonds restant » et ensemble les « Fonds Acuity ») à l'égard desquelles des sociétés de même groupe sont liées dont la société Acuity Funds Ltd. qui agit à titre de fiduciaire et de gérant des Fonds Acuity.

#### Nanuq Investments Ltd. et Innerkip Capital Management Inc.

Une dispense a été accordée à Nanuq Investments Ltd. et Innerkip Capital Management Inc., leurs administrateurs, membres de la direction et certains employés de l'application de l'article 148 de la loi sur les valeurs mobilières et les autorise à agir à titre de courtier en valeurs dans le cadre du placement proposé d'actions subalternes de Prometic sciences de la vie Inc. en vertu d'une convention établissant une facilité de crédit selon laquelle Prometic sciences de la vie Inc. peut prélever jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars canadiens en contrepartie de l'émission d'actions subalternes de Prometic sciences de la vie Inc.

#### Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Senecal, Denis  
BNC Gestion Alternative inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le conseiller en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

#### Dérogation au paragraphe n° 2 de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9

- Kenny, Tang  
ING gestion de placements inc.

Une dérogation a été accordée au représentant lui permettant de déroger aux dispositions du paragraphe n° 2 de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9.

**Dispense de résider au Québec**

- Korzun, Ellyn  
Goldman, Sachs & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

**Dispense de résider au Québec**

- Block, Joshua  
Goldman, Sachs & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

**3.7.2 Exercice d'une autre activité****BNC Gestion Alternative inc.**

Une autorisation est accordée à BNC Gestion Alternative inc. afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

Cette autorisation est assortie de la condition suivante :

- L'autorisation pour les options prendra effet sur approbation de la nomination du responsable des options.

**Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.**

- McComb, Neal  
BNC Gestion Alternative inc.

Le représentant est autorisé à offrir des services de conseil en matière de titres dérivés et à agir à titre de responsable des contrats à terme.

Cette autorisation est assortie de la condition suivante :

- L'activité est limitée aux contrats à terme.

#### **Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.**

- Tang, Kenny  
ING gestion de placements inc.

Le représentant est autorisé à offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

### **3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés**

#### **Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)**

##### **GMP Securities L.P.**

Approbation d'un emprunt de 25 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal en faveur de GMP Securities L.P., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 25 000 000 \$.

##### **Macquarie Capital Markets Canada Ltd.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 30 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Orion Financial Inc. en faveur de Macquarie Capital Markets Canada Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Orion Financial Inc. renonce à concourir est de 6 700 000 \$.

##### **Macquarie Capital Markets Canada Ltd.**

Approbation d'un emprunt de 75 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 45497 Ontario Ltd. en faveur de Macquarie Capital Markets Canada Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 45497 Ontario Ltd. renonce à concourir est de 75 000 000 \$.

##### **Merrill Lynch Canada Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 081 000 000 \$.

##### **Perimeter Markets Inc.**

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. en faveur de Perimeter Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. renonce à concourir est de 4 000 000 \$.

##### **PWM Capital**

Approbation d'un emprunt de 78 300 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 6476520 Canada Inc. en faveur de PWM Capital, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 6476520 Canada Inc. renonce à concourir est de 78 300 \$.

##### **PWM Capital**

Approbation d'un emprunt de 78 300 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 4276370 Canada Inc. en faveur de PWM Capital, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 4276370 Canada Inc. renonce à concourir est de 78 300 \$.

#### **Valeurs mobilières Desjardins inc.**

Approbation d'un emprunt de 20 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Caisse centrale Desjardins en faveur de Valeurs mobilières Desjardins inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Caisse centrale Desjardins renonce à concourir est de 110 000 000 \$.

#### **Westwind Partners Inc.**

Approbation d'un emprunt de 12 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westwind Capital Corporation en faveur de Westwind Partners Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westwind Capital Corporation renonce à concourir est de 17 000 000 \$.

#### **Fimat Canada Inc.**

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Fimat Canada inc., courtier en valeurs de plein exercice, par Newedge Group. Cette prise de position importante se fait par la société Crédit Agricole France.

#### **Gestion du patrimoine RSM Richter inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt de 201 780 \$ auprès de Richter Usher & Vineberg assorti d'une renonciation à concourir.

#### **Société financière Calyon Canada inc.**

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Société Financière Calyon Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice par Newedge Group. Cette prise de position importante se fait par la société Société Générale France.

### **3.7.4 Autres**

Aucune information.